

DÉCRET N° 2020 – 538 DU 11 NOVEMBRE 2020

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Ecole des Métiers du Numérique.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-333 du 1^{er} juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- vu** le décret n° 2020-492 du 07 octobre 2020 portant création et approbation des statuts de l'Ecole des Métiers du Numérique ;
- sur** proposition du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 novembre 2020,

DÉCRÈTE

Article Premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Ecole des Métiers du Numérique, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Mathias Yédjinnavo AFFOMAÏ**, représentant du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- monsieur **Serge ADJOVI**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Liamidi LAGUIDE**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;

A

- monsieur **Jean de Dieu GBENOUTIN BADE**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Maxime HINSON**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Gaspard DATONDJI**, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- madame **Omontayo HOUHOUGBE**, représentante de l'Agence de Développement de Sèmè City.

Article 2

Monsieur **Mathias Yédjinnavo AFFOMAÏ** est nommé Président du Conseil d'administration de l'Ecole des Métiers du Numérique.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration de l'Ecole des Métiers du Numérique sont nommés pour un mandat de trois (03) à compter de la date de leur installation.

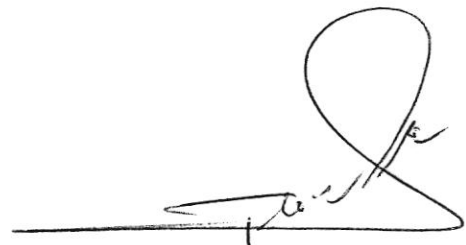
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

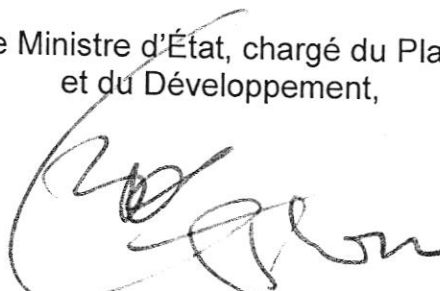
Fait à Cotonou, le 11 novembre 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



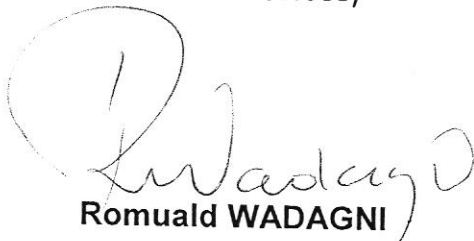
Patrice TALON

Le Ministre d'État, chargé du Plan
et du Développement,




Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle,



Mahougnon KAKPO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MPD : 2 ; MESTFP : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 21 ; SGG : 4 INTERESSES : 7 ; JORB : 1.

